VENTES A L'ENCAN. VENTES AL'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOTS DU PREMIER DISTRICT.

Succession de John H. Fallon, No 83,173.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 août 1907, signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, et à moi adressé, dans l'affaire ci dessous intitulée et numérotée, je procéderai de vendre JEUDI, le 26 septembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° La moitié d'un intérêt dans deux terrains de sépulture dans le cimetière St Patrick, numérotés 22 et 24, l'ilot No 6, 12 pieds par 8 pieds.

2° Huit certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilot borné par les rues Cleveland (entrefois Gasquet), Palmyre et Anthony et Bernadette désignés par les numéros 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, et mesurant comme suit Les lots 2, 3, 4, 5 et 6 chacun 31 pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Cleveland (entrefois Gasquet) par 127 pieds 10 pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 7 mesurant 31 pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Cleveland ou Gasquet par 127 pieds 10 pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 6, et 105 pieds 8 pouces et trois lignes sur le côté du lot No 8; 17 pieds 10 pouces sur la lignes parallèles à la rue Gasquet et 28 pieds 5 pouces sur une autre ligne du fond, le lot No 8 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Cleveland ou Gasquet sur 105 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 7, 58 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du côté du lot No 9 et 57 pieds 6 pouces sur une ligne oblique, le lot No 9 est d'une forme irrégulière et mesurant 40 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Cleveland ou Gasquet sur 56 pieds 2 pouces sur la ligne de côté du lot No 8, 70 pieds 8 pouces sur une autre ligne de côté.

3° Quatre certains lots de terre, dans le même District et ilot comme ci-dessus décrits, désignés par les numéros 10, 11, 12 et 13, et mesurant comme suit

Le lot No 10 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadette par 198 pieds sur un côté et 176 sur l'autre côté, lot et No 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadette par 198 pieds sur un côté et 135 sur l'autre côté; le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadette par 198 pieds sur un côté et 134 sur l'autre côté; le lot No 13 formant l'encoignure des rues Palmyre et Bernadette mesurant 71 pieds 8 pouces de face à la rue Palmyre par 101 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur.

4° Un certain lot irrégulier avec toutes les améliorations etc., qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot No 845, borné par les rues Canal, Cleveland et Anthony, formant un triangle, 92 pieds sur une ligne de côté le plus près de la rue du Canal, commençant à un point à la rue Cleveland, 120 pieds de face à la rue St Anthony.

Termes et Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour 1907 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, et de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LIONEL M. RICAU.
Encanteur.

25 août—25—sep 1 8 15 22 26

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

UNE OCCASION EXCEPTIONNELLE D'ACQUERIR UNE PROPRIETE RAPPORTANT DES REVENUS IMPORTANTS AVEC CHANCE DE SPECULATION FUTURE

BELLE LOCALITE POUR UNE FABRIQUE

Ceant vingt sept pieds de face à la rue Perdido, et formant l'encoignure de la rue Franklin sur une profondeur d'environ 112 pieds et contenant

LA PROPRIETE EN BRIQUES, CONNUE COMME Nos 1301-3-5-7-9-11-13 et 15 RUE PERDIDO.

JEUDI, LE 3 OCTOBRE 1907,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, Docket No 82,846, rendu le et rendu en cour ouverte le 19 août 1907 et signé le 23 août 1907, dans l'affaire de la Inter-State Land Co. Ltd. vs Joseph et Willie Doyle, mineurs, à savoir—

1° Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Premier District de la Nle Orléans, dans l'ilot 323 borné par les rues Perdido Franklin, Liberté et Gravier, désignée par la lettre A, formant l'encoignure des dites rues Perdido et Franklin, et mesurant d'après ledit plan annexé de Geo. De Armas, voyer soixante deux pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Perdido, cent douze pieds, onze pouces et quatre lignes de profondeur et inégale à la rue Franklin, cent douze pieds, sept pouces et sept lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, et quarante sept pieds trois pouces et une ligne de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine, ladite portion de terre étant composée du tout des lots originaux Nos 1 et 2 et de la portion en devant du lot original No onze Les améliorations sont connues comme 1301 3-5 et 7 rue Perdido.

2° Une autre portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et ilot comme la propriété ci-dessus décrite et contiguë, désignée par la lettre B sur un devis dressé par Geo De Armas, voyer, et mesurant soixante-cinq pieds quatre pouces de face à la rue Perdido, cent onze pieds sept pouces sept lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot A ci-dessus décrit; sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Liberté il a une première profondeur de quatre vingt quatre pieds onze pouces quatre lignes, de là à un angle droit sur une ligne courant vers la rue Liberté et parallèle à la rue Perdido, une autre largeur de onze pieds, cinq pouces et six lignes de là une autre profondeur de vingt sept pieds sur une ligne oblique courant vers la rue Gravier, et de là sur une ligne de fond une largeur courant jusqu'à la ligne de côté séparant du lot A de quatre vingt cinq pieds cinq pouces, composé du tout des lots 3 et 4 et du fond du lot onze ci-dessus mentionné. Les améliorations sont connues comme Nos 1309-11-13 et 15 Rue Perdido.

Conditions—Comptant, les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant notaire, et de payer une moitié des taxes de ville et d'Etat 1907, un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY.
Encanteur.

F. Rivers Richardson, avocat pour la demanderesse.

1 sept—1 8 15 22 29—oct 1 2

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 81 027—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—SUCCESSION DE NIELS ANDERSON SCHONBECK.

JOLI COTTAGE ELEVE DE TERRE, 2515 RUE JOSEPH,

Carré rues Octavie Freret et S. Robertson, sur deux terrains.

A L'ENCAN, JEUDI, 17 OCTOBRE.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la Succession de Niels Anderson Schonbeck No 81,027, ledit ordre daté et signé le 5 septembre 1907, et adressé à JOSEPH L. ONORATO, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 octobre 1907, la propriété ci-après décrite

Deux certains morceaux de terre ensemble avec un cottage simple élevé de terre, No 2515 rue Joseph, avec tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Joseph, Freret, Octavie et Sud Robertson, désignés comme terrains numéros trois et quatre dudit carré, et mesurant chacun trente pieds trois pouces de façade rue Joseph sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le terrain No 3 étant situé à une distance de soixante pieds sept pouces du coin des rues Joseph et Freret. La propriété ci-dessus décrite est maintenant occupée sous un bail expirant le 30 sept. 1907 lequel bail donne au locataire le privilège de renouvellement pour une année à $25 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant; le reste, s'il y en a, en crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit de ladite vente devant être attestée par un ou des billets de l'acquéreur souscrite par lui à son propre ordre et par lui endossés portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement complet, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur payant les frais de l'acte de vente passé pardevant E. Vidrine, notaire Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

Richard et Vidrine, avocats. 15 sept—15 22 29—oct 6 13 17

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE DOUBLE — QUARTIER AGREABLE.

Nos 1020-22 rue Constantinople, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de Kate H. Ahern, femme décédée de Andrew J. Stewart.

No 37 048—Division A—Cour Civile de District.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 26 septembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 18 août 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Marengo et Constantinople, ladite portion de terre mesurant trente trois pieds un pouce de face à la rue Constantinople par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et est composée du tout du lot dix-neuf, et quatre pieds du lot vingt, pris du côté près du dit lot No dix-neuf.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant sur un côté cinq chambres et sept de l'autre côté Dans la cour se trouvent un hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, représentée par des billets de l'acquéreur à sept pour cent par an d'intérêt, garantis par bon de vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1907, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jeff C. Wenck, notaire.

Dart et Kernan, avocats.

25 août—25—sept 1 8 15 22 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Mlle S. E. Williamson vs M. A. Blardon.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 30.661—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. Wyane Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division A, absentes congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre Royale et Bourbon dans la même ville, SAMEDI, le 28me jour de septembre 1907, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—A. E. et O. S. Livaudais, avocats pour la demanderesse

15 sept—15 22 26

Veuve H. J. Heck vs Joseph Wax.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 31.265. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, agissant pour l'Hon Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt No 726 rue St Louis entre Royale et Bourbon, dans la Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 26 septembre 1907, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions: Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—A. E. et O. S. Livaudais, avocats pour la demanderesse

15 sept—15 22 26

AUX BOULANGERS.

LA BONNE FARINE FAIT LE BON PAIN.

Les meilleures qualités de farine dans le Sud aujourd'hui sont offertes par

BROWDER FRERES.

Phone 4336 Main. 314 rue Magasin.

J. E. BAILEY, Commis-voyageur. J. T. BUDDECKE, Vendeur en ville.

Agents pour la vente du Hubbard's Superlative Minnesota, Farine du Kansas. Patente de la Louisiane, "Oven Lifter," Sweet Crumb & Big K. White Satin, House Keeper's Delight.

30ma—

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland"

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les soirées y sont fraîches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

F. POWELL, Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn.

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Troisième District,

Portant le No municipal 1513 rue Nord Roman, entre Colombus et Laharpe.

New Orleans City Protective Association of New Orleans vs Lottie Schmerberg et Philip C. Schmerberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 octobre 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal 1513 rue N. Roman) et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant incluant l'usufruit alloué par la loi à Mme Lottie Brunet, veuve de Jean Schmerberg en Schmerberg sur la part de son fils Philip C. Schmerberg en ladite propriété, située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Colombus et Laharpe, et mesurant (ledit lot) environ quinze pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Roman sur environ cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

H. S. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Ryan, Gauthreaux & Bliss, avocats pour la demanderesse.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 10

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either on orders, and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities, to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it: to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10.000.00 divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10.000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit: H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or [illegible] or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after an reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN.
p.p. H. W. Sloan.
Witnesses
H. KENNER.
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE.
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans in Book 842, February 16th, 1906

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque Centrale Nationale Whitney vs Neutralize Feed and Oil Co. No 84 421—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 17 septembre 1907, et signé par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, agissant pour l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Division D maintenant absent en congé et à moi adressé, je vendrai

MARDI, le 1er Octobre 1907 à 11 heures A. M.,

Au No 312 DE LA RUE CARONDELET

Un lot de meubles de bureau et effets, consistant en partie de Filières, machine à écrire Underwood, machine à écrire Smith Premier, tables pour machine à écrire, chaises pour bureau, pupitres, tables, Neostyle, impression typographique, etc. Pas de limite.

W. R. METZLER, Encanteur.

19 sept—19 22 29—oct 1

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, 10 OCTOBRE 1907.

Dans l'affaire Lionel E. Dupart et als vs Louis Olivier Gregoire et als.

No 83.255—Cour Civile de District, Division A.

MAGASIN ET RESIDENCE

Bâtisse simple à un etage avec deux étages dans le fond.

No 1561 rue N. Claiborne, (entre Lapeyrouse et Laharpe.)

AUSSI

La bâtisse en bois à un étage, Nos 1563-65 rue N. Claiborne.

Dans une localité désirable du Troisième District, vis-à-vis du Marché St Bernard.

Devant être vendus à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur, —En vertu d'un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A, maintenant absent en congé, rendu et in en Cour ouverte le 26 août 1907, et signé in Cour ouverte le 30 août 1907, et à moi adressé l'offrirai de vendre JEUDI, le 10 octobre 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C dans l'ilet No 757, borné par les rues Claiborne, Laharpe, Derbigny et Lapeyrouse, sur un devis annexé à un acte de vente par les héritiers de E. P. E. de la Ferriere à L. N. Degueurcy, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, en cette ville le 23 mai 1885, d'après lequel devis ledit lot mesure dix sept pieds deux pouces six lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes sur la ligne de côté contiguë à la rue Laharpe et de cent quarante pieds quatre pouces sur une ligne oblique contiguë à la rue Lapeyrouse, soixante quatorze pieds trois pouces de largeur sur la ligne du fond. Lequel lot formant partie des lots Nos cinq et six sur un plan de Bourgeol, daté 10 avril 1839, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire en cette ville.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet, comme celui ci-dessus décrite, étant d'une forme irrégulière et mesurant quarante-trois pieds, cinq pouces sept lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent six pieds six pouces sur un côté et cent seize pieds dix pouces et cinq lignes sur l'autre côté; ledit lot n'a pas de largeur dans le fond.

Termes et Conditions —Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et les actes de ventes, lesquelles seront passées pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur n'aura le droit des loyers qu'à partir du passage des actes de vente et devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
Bureau No 846 rue Commune.

Charles Butler, avocat.

8 sept—8 15 22 29—oct 6 10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Sophie Nies.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 82.596 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry L. Frantz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

17 sept—17 22 29

Succession de Lazar Mehojevich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83.65[illegible].—Division —Attendu que Mme Henrietta Mehojevich, femme de Lazar Mehojevich, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lazar Mehojevich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — John Bassich Jr, avocat

17 sept—17 21 26

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, La

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.